Enlèvement des dépôts sauvages

Les dépôts sauvages résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers ou des professionnels, pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte des ordures ménagères. Ils sont déposés à l’entrée de chemins, en lisière de bois, dans des zones industrielles et sont composés de gravats, encombrants, etc.

L'entretien des voiries inclut notamment l’enlèvement des dépôts sauvages de déchets qui sont strictement interdits sur l’ensemble du territoire. Des vérifications hebdomadaires sont effectuées pour détecter ces dépôts et les retirer le plus rapidement possible. Vous pouvez aussi repérer et nous signaler tout dépôt sauvage présent sur ces voiries communautaires (et uniquement sur celles-ci). Des filières de récupération existent pour l’ensemble des déchets que l’on retrouve dans ces dépôts sauvages.

Infos pratiques

Des déchèteries sont à votre disposition selon votre lieu de résidence.

Déchèterie du syndicat Azur

Déchèterie du Plessis-Bouchard pour le syndicat Emeraude

Déchèterie du syndicat Tri-Action

Contact

Signaler un dépôt sauvage : formulaire en ligne

Les demandes sont prises en compte pendant les heures d'ouverture et traitées par les services techniques dans les meilleurs délais.

Les services des communes voudront bien contacter l'astreinte.